

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 5 | VAL-SENNEVILLE

Compte rendu

**Séance du 24 mars 2026 à 19 h, au Centre des loisirs
de Val-Senneville au 656, route des Campagnards**

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier

M. Réjean Beaudet, conseiller de quartier
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier
M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier
M. Jean Simard, conseiller de quartier

ABSENTS :

M. Évens Laforest, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 13 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h 05.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par, M. Gino Palagrossi de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2026-03-01

3- Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la rencontre du 30 septembre 2025

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par M. Réjean Beaudet, appuyé par Mme Janique Boutin, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2026-03-02



Suivis

- a. Fosssets :** Le point est réabordé. Le président informe les membres qu'un atelier d'urbanisme participatif aura lieu le 22 avril prochain à 18 h 30, à la salle Félix-Leclerc. Les résidents de Val-Senneville sont invités à y participer.

Cet atelier permettra notamment de discuter des fosssets, de la lutte contre les impacts des changements climatiques, des risques d'inondation ainsi que de l'aménagement des entrées du village.

Les personnes intéressées doivent confirmer leur présence par courriel à : genevieve.beland@ville.valdor.qc.ca.
- b. Circulation - secteur des Vals :** Le dossier a été transmis au comité concerné, mais aucune décision n'a encore été rendue.
- c. Stationnement et aménagements – Lac des Sœurs :** Un rappel doit être effectué auprès du SSPA.
- d. Pont 119 :** Les instructions reçues n'étaient pas suffisamment précises. À la suite de la réduction de la largeur du pont, M. St-Jules avait consulté les agriculteurs afin de vérifier si la machinerie agricole pouvait circuler, ce qui était le cas. Une vérification a ensuite été effectuée concernant la capacité portante de 40 tonnes.

Il est toutefois précisé qu'il ne s'agit pas d'une restauration du pont, mais bien d'une réparation temporaire. La limite de charge demeurera donc fixée à 5 tonnes jusqu'à la reconstruction complète du pont.
- e. Vitesse alléguée près de l'école et dans le secteur du village :** Le dossier des radars pédagogiques suit son cours. Une autorisation de signature avec le MTMD pour une subvention pour l'achat de ceux-ci a été adoptée lors de la dernière séance.

Le président a également demandé à l'agente relais d'effectuer des patrouilles dans le quartier lorsqu'une plainte est reçue.
- f. Réitération de la demande – Stationnement au Lac des Sœurs :** La demande n'a pas été acceptée par le CCSRM, certains membres estimant qu'elle pourrait ralentir la circulation. Le dossier sera toutefois réévalué par le CCR, nouveau comité chargé d'analyser les parcs et les espaces extérieurs.

De nouveaux panneaux « Attention aux enfants », conformes aux normes de sécurité routière, ont été installés. Leur emplacement reste toutefois à valider.
- g. Virée d'autobus – chemin Beaudet :** La résolution pour ce dossier a été adoptée lors de la séance du 16 mars et il a été convenu que la virée d'autobus serait réalisée cet été.

4- Conseil de quartier :

- a. Renouvellement des mandats et/ou élections :** Le mandat des conseillers de quartier est échu. Afin d'être conforme au règlement sur les Conseils de quartier de la Ville de Val-d'Or (2002-23) le président procède au renouvellement des mandats et élection si un candidat ne renouvelle pas son mandat pour un terme d'un ou de deux ans. Afin de favoriser l'alternance dans le renouvellement des mandats les termes seront tirés au sort ou seront attribués sur une base volontaire.

i. Renouvellement des mandats : Le président demande d’abord l’avis d’intérêt aux conseillers concernés s’ils veulent renouveler leur mandat.

Il s’agit de :

- Mme Janique Boutin : oui
- Mme Stéphanie Dubé : oui
- M. Réjean Beaudet : oui
- M. Évens Laforest : oui (mais absent)
- M. Jean Simard : oui
- M. Gino Pallogrossi : oui

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Le président déclare la période de renouvellement fermée et déclare le renouvellement de mandats des conseillers sortants.

Renouvellement des mandats

Il est proposé par M. Réjean Beaudet appuyé par M. Gino Pallagrossi de renouveler les mandats de Mmes Janique Boutin et Stéphanie Dubé et ainsi que ceux de MM Réjean Beaudet, Évens Laforest, Jean Simard et Gino Pallagrossi.

Adopté à l’unanimité

Résolution VSE2026-03-03

ii. Élections : Les postes étant pourvus, il n’y aura pas d’élections.

iii. Alternance des mandats : Tirage au sort ou attribution volontaire

Après discussion :

Les conseillers suivants auront un mandat d’un an :

- M. Réjean Beaudet
- M. Évens Laforest
- M. Jean Simard

Les conseillers suivants auront un mandat de deux ans :

- Mme Janique Boutin
- Mme Stéphanie Dubé
- M. Gino Pallogrossi

b. Résolution pour transmission au conseil de Ville pour fins d’entérinement

Transmission à la Ville : recommandation d’entériner le renouvellement des mandats et l’élection de conseillers : Conformément au règlement sur les Conseils de quartier 2002-23, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Stéphanie Dubé de recommander au Conseil de Ville d’entériner le renouvellement des mandats d’un an de MM Jean Simard, Évens Laforest et Réjean Beaudet et du renouvellement de mandat de deux ans de Mme Janique Boutin, Mme Stéphanie Dubé et M. Gino Pallogrossi.

Adopté à l’unanimité

Résolution VSE2026-03-04



5- Réparations, rénovations du Centre des loisirs

a. Réparations et rénovations : Plusieurs travaux doivent être réalisés au centre communautaire et sont revendiqués depuis plusieurs années. Le président a réitéré les demandes en septembre 2024. Voici les éléments de réponse du Service de gestion du bâtiment :

- Il faut planifier une visite sur place avec les responsables du comité des loisirs pour évaluer les interventions à réaliser.
- Jusqu'ici, les travaux suivants ont été réalisés : fixation du calorifère au mur, remplacement des néons, ajustement de la porte et remplacement des filtres d'échangeur d'air.
- La peinture peut être fournie.
- La participation des membres du comité des loisirs pour réaliser certains travaux est autorisée à condition qu'ils agissent à titre de bénévoles non rémunérés : peinture, remplacement des stores et aménagement d'un mur de photos historiques.
- Pour les autres travaux, il pourrait être nécessaire de prévoir une demande budgétaire pour l'année 2027, soit : remplacement du plancher, cadres des portes, vitres thermos, travaux à effectuer dans la cuisine.

À cette liste, le conseil de quartier ajoute le nettoyage de la ventilation et le revêtement extérieur.

Résolution pour demander à la Ville de faire les réparations et les rénovations nécessaires au Centre des loisirs de Val-Senneville.

Considérant :

- La nécessité d'avoir des services de proximité de qualité afin de favoriser une vie communautaire saine et épanouissante;
- L'implication soutenue de nombreux bénévoles;
- La participation citoyenne;
- L'impact sur un grand nombre de citoyens;
- La nécessité d'assurer des locaux salubres, sécuritaires dont nous pouvons être fiers;
- Le désir d'être attractifs pour les citoyens actuels et futurs;
- Un environnement et des équipements sains favorisant la qualité de vie des citoyens;
- Le temps écoulé depuis des demandes répétées.

Il est proposé par M. Réjean Beaudet, appuyé par M. Stéphanie Dubé de demander à la Ville à considérer les demandes d'intervention au Centre des loisirs de Val-Senneville de la part du Conseil de quartier de Val-Senneville et du Comité des loisirs de Val-Senneville notamment pour des considérations de salubrité, de fierté, d'attractivité, de fonctionnalité et de qualité de vie dans les meilleurs délais possibles.

Adopté à l'unanimité

Résolution : VSE-2026-03-05



Une citoyenne demande s'il serait possible d'avoir un budget récurrent pour l'entretien du bâtiment. Il existe un budget annuel réparti selon les priorités.

b. Ménage : Le conseil de quartier suggère de faire une demande d'information concernant la fréquence, le prix auprès du responsable de la Ville. Est-ce possible d'avoir un devis d'entretien?

6- Rue Elizabeth - Rampe de mise à l'eau : La demande visant le retrait des pancartes de non-stationnement, jugées inesthétiques, a été acceptée. Une nouvelle pancarte indiquant un stationnement incitatif sera installée d'ici le printemps.

Une demande avait également été formulée afin d'aménager un passage piétonnier entre le stationnement et la descente. Cette demande a toutefois été refusée, puisqu'aucun passage piétonnier n'est prévu en milieu rural.

Concernant les véhicules qui restent coincés dans la descente de bateaux en période hivernale, il n'est pas possible d'installer des blocs de béton, puisque des accidents sont déjà survenus par le passé. Des mesures seront plutôt prises afin de barricader ce secteur pour l'hiver prochain.

Enfin, une relance sera effectuée concernant l'aménagement de la rampe de mise à l'eau et du stationnement.

7- Activités locales :

a. Activité de Noël : Il s'est agi d'une très belle activité familiale.

b. Retour sur Fête d'hiver : Entre 350 et 400 personnes étaient présentes. L'activité a connu un grand succès. Les conseillers adoptent une motion de félicitations à l'intention des membres du Comité des loisirs.

c. Prochaines activités : Les prochaines activités prévues sont la Fête des semences et la Fête de la Saint-Jean.

8- Aménagement des parcs - BMX et Polyval : Considérant les nombreuses démarches déjà entreprises, les membres reviennent sur le dossier de l'aménagement des parcs dans le secteur, incluant les projets de parc BMX et de parc Polyval.

a. Parc BMX : Le dossier n'a connu aucune avancée depuis plus de sept ans. Le président reprend l'historique des démarches. M. St-Jules présentera la résolution suivante lors d'une rencontre interservices.

Considérant :

- Le temps écoulé depuis les dernières demandes;
- Le déménagement des anciens modules du Parc Le Nordet;
- Le besoin en nouveaux modules;
- L'arrivée de nombreuses nouvelles familles;
- L'utilisation soutenue du Parc BMX;
- La construction d'une clôture par les bénévoles et l'investissement de 5k\$;
- Le vandalisme causé à la clôture le 2023-05-13, le rapport de police, l'évaluation des coûts et l'absence de suite à ce dossier;



- La dénonciation du vol d'une partie de section de clôture le 2025-10-03 et l'absence de suite à celle-ci;
- L'activité de participation citoyenne et consultation tenue le 9 septembre 2023;
- Le dépôt du rapport de ce sondage au conseil de quartier le 24 septembre 2024;
- L'adoption de ce rapport par le conseil de quartier et transmission de cette résolution au SSPA, résolution #VSE2024-09-03
- L'absence de suivi par la suite;
- De nombreuses demandes de sécuriser le sentier;
- L'opportunité de créer un sentier sécurisé par l'accord d'un propriétaire terrien voulant céder une servitude et pas de suivi par la suite;
- Son occupation, sa position centrale, son importance pour la vie du village, l'utilisation par le Centre de Service scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Il est proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par Mme Stéphanie Dubé de demander à la Ville de procéder le plus rapidement possible à l'actualisation du Parc avec toutes les interventions nécessaires pour sa mise à niveau et à un aménagement décent digne d'une Ville fière et attractive.

Adopté à l'unanimité

Résolution VSE2026-03-06

Les membres souhaitent également obtenir des précisions concernant le montant de 50 000 \$ accordé pour le parc BMX le 14 juin 2023.

- b. Parc Polyval :** Le dossier remonte également à plusieurs années. En dépit d'une consultation citoyenne ayant eu lieu le 29 août 2022, aucun suivi n'a été communiqué depuis. Les premières demandes d'acquisition ayant été déposées auprès du ministère des Ressources naturelles en 2015.
- Le président indique qu'il effectuera une relance afin d'obtenir le rapport, sans qu'une résolution ne soit adoptée à ce sujet.
- c. Vérification du rayon de desserte pour l'implantation d'un parc :** Enfin, il est demandé de vérifier la réglementation concernant la distance minimale (rayon de desserte) pour l'implantation d'un parc. Les secteurs Val-du-Repos et Val-la-Forêt ne disposent actuellement d'aucun parc, et les membres souhaitent savoir quels sont les critères applicables en matière de distance.

9- Budget :

- a. Trésorerie :** La mise à jour du solde de la petite caisse est de 3097,42 \$.

b. Forfait monétaire pour bénévoles qui entretiennent les sentiers et la glissade

Considérant :

- Le travail des bénévoles qui entretiennent les sentiers en forêt derrière la glissade et aussi de l'entretien de la glissade;
- La fréquence élevée d'utilisation de ces installations;
- La contribution à la qualité de vie de ces sentiers et de la glissade;



- L'appréciation généralisée des citoyens quant à l'utilisation de ces services;
- Que les bénévoles fournissent leur machinerie à leurs frais;
- Le prix élevé du carburant;
- Qu'il s'agit d'un service structurant pour les activités de la communauté;
- Que le conseil de quartier possède un budget pour des activités structurantes.

Il est proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par M. Réjean Beudet d'octroyer un montant forfaitaire de 250 \$ chacun à M. Dany Baribeault et à M. Milin Laneuville comme compensation pour le carburant utilisé pour l'entretien des sentiers et de la glissade.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2026-03-07

c. Projets structurants – demande de décaissement

Projets structurants: demande de décaissement pour les projets structurants en 2026

Aux fins des projets structurants pour le conseil de quartier de Val-Senneville, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réjean Beudet, de demander le décaissement de 2500 \$ pour l'année 2026 et que le libellé du chèque soit fait au nom de Mme Stéphanie Dubé, trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2026-03-08

10- Varia

- a. **Logement pour les travailleurs étrangers en milieu agricole :** Une question est soulevée concernant l'accueil et l'hébergement de travailleurs étrangers en milieu agricole. Il est précisé qu'il ne s'agit pas de location. Le citoyen souhaite savoir dans quelle mesure le règlement à venir pourrait s'appliquer. Un mécontentement est également exprimé, certains estimant que les propriétaires devraient pouvoir décider et que le règlement pourrait brimer leur liberté.
- b. **Débarcadère de la rivière – Poubelle de la MRC :** L'absence de poubelle au débarcadère de la rivière est signalée.
- c. **Remerciements au président :** Des remerciements sont adressés au président pour son implication. Les membres présents lui témoignent leur appréciation par des applaudissements.
- d. **Taxes – secteur rural :** Un commentaire est formulé concernant les taxes en milieu rural, notamment en comparaison avec le secteur urbain, ainsi que sur les services de déneigement.
- e. **Conteneurs derrière le garage municipal :** Il est mentionné que deux conteneurs situés derrière le garage municipal ont été retirés à la suite d'une décision de la MRC, notamment en raison d'un manque d'entretien et d'une mauvaise utilisation. Certains citoyens souhaitent leur retour. Le président vérifiera si cette possibilité peut être envisagée.



11- Questions, interventions du public

Aucune.

12- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier est le mercredi 10 juin 2026 à 19 h au Centre des loisirs de Val-Senneville.

13- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Gino Palagrossi, afin de lever la séance. Il est 21 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2026-03-09

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée